



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le samedi 3 octobre à dix heures, le conseil municipal de la commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le vingt huit septembre, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BARAUD, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de votants : **23**

Présents : Bernard BARAUD, Alain CHAUFFIER, Laurent COCHELIN, Raymond CAILLETON, Sylvie BRUMELOT, Martine PEDROLA, Michel MAGNERON, Claude POUPINOT, Valérie MESNARD, Elisabeth DEGORCE, Olivier POIRAUD, Sandrine DOOLAEGHE, Thierry ALLEAU, Brigitte BONNAUD-TOUCHARD, Bruno PAROLDO, Stéphane BARILLOT, Cyril RIGAUDEAU, Sonia THOMAS, Pierrick CLEMENT, Katia GABILLIER, Cécile DRAUNET, Aurélie LAURENT.

Absent excusé : Véronique GUIGNE

Procuration : Véronique GUIGNE à Bruno PAROLDO

Secrétaires : Alain CHAUFFIER, Bruno PAROLDO

ELECTION DU MAIRE

Monsieur BARAUD étant le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 22 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Monsieur Claude POUPINOT a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a également désigné deux assesseurs : messieurs Thierry ALLEAU et Cyril RIGAUDEAU.

Monsieur Bernard BARAUD s'est porté candidat.

Les résultats du premier tour ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	néant
Nombre de votants	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Nombre de suffrages obtenus par Monsieur BARAUD	23

Monsieur Bernard BARAUD a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

En application des articles L2122-1 et L2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, qui ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil, soit 6 adjoints au Maire pour la commune de FRR.

Le Conseil Municipal a fixé à cinq le nombre des adjoints au Maire de la commune

ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Cette liste est composée de :

1 ^{er} adjoint	Alain CHAUFFIER
2 ^{ème} adjoint	Laurent COCHELIN
3 ^{ème} adjoint	Raymond CAILLETON
4 ^{ème} adjoint	Sylvie BRUMELOT
5 ^{ème} adjoint	Martine PEDROLA

Les résultats du premier tour de scrutin ont été les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel et n'ayant pas pris part au vote	néant
Nombre de votants	23
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11
Nombre de suffrages obtenus par la liste présentée	20

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste présentée. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE

Il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Population (habitants)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)
De 1000 à 3 499	43 %

Conformément à l'art L2123-22 du code général des collectivités territoriales, il est possible de majorer cette indemnité de 15 % pour les communes Chef lieu de canton.

INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTS AU MAIRE

Population (habitants)	Taux maximal (en % de l'indice 1015)
De 1 000 à 3 499	16.5 %

Cette indemnité peut être majorée de 15 % conformément à l'art L2123-22 du code général des collectivités territoriales pour les communes Chef lieu de canton.

ELECTION DES REPRESENTANTS AU CCAS (4 ou 5)

Le Conseil Municipal **décide dans un premier temps du nombre de représentants au CCAS** dont la moitié des membres sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le nombre de représentants du conseil municipal au CCAS est fixé à 5.

L'élection a lieu à bulletin secret comme pour le Maire et les adjoints, mais le mode de scrutin est la représentation proportionnelle au plus fort reste.

nom	adresse
PEDROLA Martine	28, allée des Cormiers
POUPINOT Claude	5, allée Samuel Champlain

DOOLAEGHE Sandrine	1, rue du docteur Gandouet
MAGNERON Michel	49, rue de Brioux
CHAUFFIER Alain	12, rue de la Marche

Monsieur le Maire est membre de droit du centre communal d'action sociale.

Les candidats ont tous été élus à l'unanimité, soit 23 voix.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences afin de favoriser une bonne administration communale. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de confier au Maire les délégations suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de :

Dépenses d'investissement	1000.00 €
Dépenses de fonctionnement	10 000.00 €

- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans
- Passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite de 10 000.00 € par sinistre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à Monsieur le Maire toutes les délégations proposées.

INSTALLATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les conseillers municipaux ont fait connaître leurs souhaits pour la participation aux diverses commissions municipales, il est proposé de retenir la composition des commissions qui tient compte des vœux exprimés par chacun.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les propositions suivantes :

commission	membres
FINANCES Vice-présidents : Alain CHAUFFIER Martine PEDROLA	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Laurent COCHELIN - Raymond CAILLETON - Sylvie BRUMELOT - Martine PEDROLA - Claude POUPINOT - Olivier POIRAUD - Thierry ALLEAU - Brigitte BONNAUD-TOUCHARD - Véronique GUIGNE - Katia GABILLIER
PERSONNEL COMMUNAL Vice-présidents : Alain CHAUFFIER et Raymond CAILLETON	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Laurent COCHELIN - Raymond CAILLETON - Sylvie BRUMELOT - Martine PEDROLA - Claude POUPINOT - Brigitte BONNAUD-TOUCHARD - Stephane BARILLOT - Véronique GUIGNE - Pierrick CLEMENT - Katia GABILLIER - Cécile DRAUNET
URBANISME – CADRE DE VIE – TRAVAUX – ACCESSIBILITE Vice –président : Raymond CAILLETON	<ul style="list-style-type: none"> -Alain CHAUFFIER - Raymond CAILLETON - Valérie MESNARD - Elisabeth DEGORCE - Olivier POIRAUD - Thierry ALLEAU - Bruno PAROLDO - Stephane BARILLOT - Sonia THOMAS - Pierrick CLEMENT
VOIRIE – ECLAIRAGE PUBLIC – SECURITE – CIRCULATION Vice-président : Raymond CAILLETON	<ul style="list-style-type: none"> - Raymond CAILLETON - Michel MAGNERON - Claude POUPINOT - Valérie MESNARD - Elisabeth DEGORCE - Olivier POIRAUD - Thierry ALLEAU - Bruno PAROLDO - Stephane BARILLOT - Pierrick CLEMENT
ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNES ET CITOYENNETE	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Laurent COCHELIN

Vice-Président : Laurent COCHELIN	<ul style="list-style-type: none"> - Sandrine DOOLAEGHE - Cyril RIGAUDEAU - Sonia THOMAS - Katia GABILLIER - Cécile DRAUNET - Aurélie LAURENT
AFFAIRES SOCIALES Vice-présidente : Martine PEDROLA	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Raymond CAILLETON - Martine PEDROLA - Michel MAGNERON - Claude POUPINOT - Sandrine DOOLAEGHE - Brigitte BONNAUD-TOUCHARD
VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE – ENFANCE – JEUNESSE Vice-président : Alain CHAUFFIER	<ul style="list-style-type: none"> - Alain CHAUFFIER - Véronique GUIGNE - Cyril RIGAUDEAU - Sonia THOMAS - Katia GABILLIER - Cécile DRAUNET - Aurélie LAURENT
ECONOMIE ET DEVELOPPEMENT LOCAL Vice-présidente : Sylvie BRUMELOT	<ul style="list-style-type: none"> - Sylvie BRUMELOT - Martine PEDROLA - Elisabeth DEGORCE - Olivier POIRAUD - Cyril RIGAUDEAU - Aurélie LAURENT
INFORMATION ET COMMUNICATION Vice-président : Alain CHAUFFIER	<ul style="list-style-type: none"> -Alain CHAUFFIER - Valérie MESNARD - Elisabeth DEGORCE - Olivier POIRAUD - Bruno PAROLDO - Katia GABILLIER - Cécile DRAUNET
CIMETIERE Vice-président : Laurent COCHELIN	<ul style="list-style-type: none"> - Laurent COCHELIN - Sylvie BRUMELOT - Michel MAGNERON - Olivier POIRAUD - Bruno PAROLDO

AUTRES COMMISSIONS

Les membres des commissions d'Appel d'Offre et MAPA sont élus à l'unanimité conformément aux listes déposées.

COMMISSION	TITULAIRES	SUPPLEANTS
APPEL D'OFFRE (art 22 et 23 DU CODE DES MARCHES PUBLICS)	- Raymond CAILLETON - Alain CHAUFFIER - Thierry ALLEAU	- Claude POUPINOT - Stephane BARILLOT - Sonia THOMAS
MAPA (décret 20116-2027)	- Raymond CAILLETON - Alain CHAUFFIER - Thierry ALLEAU	- Claude POUPINOT - Stephane BARILLOT - Sonia THOMAS

DELEGATIONS

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE CHARGEE DES TRANSFERTS DE CHARGES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les membres suivants qui se sont proposés pour représenter la commune :

Titre	nom	Adresse
Membre titulaire	Alain CHAUFFIER	12, rue de la Marche
Membre suppléant	Sylvie BRUMELOT	26, rue du Four Grenier

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN ELU REPRESENTANT LA COMMUNE DE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS SUR LES QUESTIONS D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

La communauté d'agglomération du Niortais est engagée depuis 2010 dans de nombreuses actions en faveur du développement durable, plus particulièrement dans les domaines de la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables, qui constituent les objectifs majeurs de son PLAN CLIMAT.

A ce titre, la CAN a souhaité développer la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire, mais également sur son patrimoine en équipant de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communautaires. Cette activité de production et de vente d'électricité est affiliée à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC) nécessitant la création d'une régie à autonomie financière composée d'un budget annexe et d'un conseil d'exploitation. Ce conseil d'exploitation se compose d'un élu représentant chaque commune de la CAN.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner :

titulaire	adresse
Alain CHAUFFIER	12, rue de la Marche

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR L'ASSOCIATION POUR L'INSERTION PAR LA PROTECTION ET L'ENTRETIEN DU MARAIS POITEVIN

Cette association a pour objet l'insertion des personnes en difficulté sociale. Pour ce faire, elle mène des chantiers environnementaux tels que la lutte contre les organismes nuisibles, la restauration du Site Classé et l'entretien du plan vélo.

Monsieur le Maire propose de désigner :

délégué	adresse
Thierry ALLEAU	4, allée du Champ du Four

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU SIEDS

Il convient de désigner deux délégués (un titulaire, un suppléant), chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du SIEDS.

Le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen réunissant les conditions requises pour faire partie du conseil municipal à l'exception des agents employés par le SIEDS qui sont inéligibles au sein du comité syndical du SIEDS conformément à l'art L5211-7 II du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

délégué		adresse
titulaire	Raymond CAILLETON	8, rue de l'Ouche
suppléant	Claude POUPINOT	5, allée Samuel Champlain

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE INTERREGIONAL DU MARAIS POITEVIN

Il convient de désigner deux délégués (un titulaire, un suppléant, chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin sis à COULON (79).

délégué		adresse
titulaire	Bernard BARAUD	12, rue du Bignon
suppléant	Alain CHAUFFIER	12, rue de la Marche

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA COURANCE

Il convient de désigner trois délégués (deux titulaires, un suppléant), chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes de Production et de Distribution d'eau potable de la vallée de la Courance à Epannes (79).

délégué		adresse
Titulaire 1	Thierry ALLEAU	4, allée du champ du four
Titulaire 2	Michel MAGNERON	49, rue de Brioux
suppléant	Stephane BARILLOT	6, rue des Blancheaux

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU PAYS DU MARAIS POITEVIN DES DEUX SEVRES

Il convient de désigner 4 délégués (deux titulaires, deux suppléants) chargés de représenter la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres :

délégué		adresse
Titulaire 1	Alain CHAUFFIER	12, rue de la Marche
Titulaire 2	Olivier POIRAUD	38, rue A Giannesini
Suppléant 1	Brigitte BONNAUD-TOUCHARD	12, rue de la Gare
Suppléant 2	Sylvie BRUMELOT	26, rue du Four Grenier

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DES TROIS RIVIERES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les personnes suivantes :

délégué		adresse
titulaire	Thierry ALLEAU	4, allée du Champ du Four
suppléant	Michel MAGNERON	49, rue de Brioux

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COURANCE

Il convient de désigner 4 délégués (deux titulaires, deux suppléants) chargés de représenter la commune au sein du Comité syndical du SYNDICAT DU CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA COURANCE :

Il convient de désigner 4 délégués (trois titulaires, un suppléant) chargés de représenter la commune au syndicat d'incendie et de secours de la Courance :

délégué		adresse
Titulaire 1	Raymond CAILLETON	8, rue de l'Ouche
Titulaire 2	Cyril RIGAUDEAU	26, allée des Cormiers
Titulaire 3	Michel MAGNERON	49, rue de Brioux
Suppléant	Claude POUPINOT	5, allée Samuel Champlain

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

La candidature de Monsieur Olivier POIRAUD est proposée au Conseil Municipal.

nom	adresse
Olivier POIRAUD	38, rue André Giannesini

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN DELEGUE AU COMITE NATIONAL D' ACTIONS SOCIALES

La commune est adhérente au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis 2008.. Le Conseil Municipal est invité à désigner un élu chargé de représenter la commune au sein du CNAS.

délégué	adresse
Martine PEDROLA	28, allée des Cormiers

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ALBERT CAMUS

Une circulaire du ministère de l'éducation nationale prévoit que : « la désignation des représentants des collectivités territoriales s'effectue à chaque renouvellement, total ou partiel, de l'assemblée délibérante à laquelle ils appartiennent. Lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou en cas d'empêchement définitif de l'intéressé constaté par l'exécutif de la collectivité, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant ».

De plus, l'augmentation du nombre d'élèves implique une augmentation du nombre de représentants des communes au conseil d'administration. Il est donc nécessaire de désigner un délégué représentant la commune et un délégué suppléant.

délégué		adresse
titulaire	Sonia THOMAS	2, impasse des Mûriers
suppléant	Bruno PAROLDO	10, rue de l'Aumonerie

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE DES FETES

Il est nécessaire de désigner trois nouveaux représentants de la commune au comité des Fêtes « F2R EN FETE ».

délégué		adresse
Titulaire 1	Katia GABILLIER	6, allée Gaston Chéreau
Titulaire 2	Cécile DRAUNET	10, route de la Gare – Le Pont
Titulaire 3	Cyril RIGAUDEAU	26, allée des Cormiers

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

La séance se termine à 11 heures.